

Note : projet de grille d'évaluation des dossiers de subvention ANS

Cette grille concerne l'évaluation des dossiers de subvention qui sera faite par la FFE lors de la campagne de subvention lancée par l'ANS. Pour faire écho à la lettre de cadrage, les clubs peuvent lancer au maximum 2 actions par an tandis que les Comités Départementaux du Jeu d'Echecs et les Ligues Régionales ont le droit à 3 actions.

Cette évaluation se déroulera en deux temps. Dans un premier temps la commission d'instruction observera dans quelle mesure la ou les actions proposées rentrent dans le cadre du projet fédéral. Cette première analyse rapportera au maximum 5 points.

Dans un second temps, la commission d'instruction évaluera l'action proposée via un barème portant sur les principales caractéristiques que doit revêtir une action. Cette évaluation se fera sur 20 points ?

Le tout donnera une note finale sur 25 points.

1. Première évaluation :

0	1	2	3	4	5
Ne répond pas aux attentes indiquées dans le Projet Fédéral	Répond de manière succincte aux attentes du Projet Fédéral	Répond en partie aux attentes du Projet Fédéral	Répond bien aux attentes du Projet Fédéral	Répond parfaitement aux attentes du Projet Fédéral	Répond parfaitement et Transversalement aux attentes du Projet Fédéral
Action ni impactante ni structurante	1 seule action isolée peu impactante et peu structurante	Action Impactante ou structurante qui s'inscrit dans la durée	1 ou 2 actions essentielles pour le développement de la structure	2 actions essentielles et complémentaires pour le développement de la structure	2 actions essentielles et complémentaires concernant deux ou plusieurs axes de développement

Afin d'être les plus objectifs possible dans l'évaluation des dossiers de subvention ANS les éléments qui seront examinés seront les suivants :

- La qualité du projet en fonction de la note obtenue (voir tableau ci-dessus)
- Le montant demandé pour l'action et sa cohérence
- La nécessité pour la structure de mener à bien cette action
- La cohérence de l'action avec le projet associatif de la structure

Par ailleurs la FFE a décidé d'attribuer des points bonus si le dossier remplit certains critères. En effet **un point bonus** sera attribué aux dossiers menant des actions dans des quartiers sensibles ou dans des ZRR.

Un **point malus** sera déduit de la note **en cas d'absence ou de rédaction trop succinct du projet associatif**. Un **autre point malus** sera déduit de la note en cas d'incomplétude des documents administratifs obligatoires (Statuts, RI, PV d'AG, Liste des membres du CA, documents financiers, Contrat d'Engagement Républicain, RIB, etc.).

2. Deuxième évaluation :

Caractéristiques	Note
Implication de Partenaires (Publics ou Privés)	/3
Nombre de personnes impliquées sur l'action	/3
Action isolée ou structurante	/4
Le public ciblé est-il éloigné ou non de la pratique des Echecs ?	/3
Qualité du pilotage et de l'encadrement	/3
Evaluation personnelle de l'action faisant l'objet d'une demande de subvention	/4
TOTAL	/20

Enfin, lors de l'examen du dossier, la commission d'instruction observera des points extérieurs à la notation. En effet il sera observé si la structure qui effectue la demande est bien à jour de ses frais d'affiliation, si l'action s'inscrit dans une bonne logique territoriale ainsi que si l'action respecte bien les textes et obligations qui incombent aux structures vis-à-vis de la FFE.

Annexe Grille d'Evaluation Dossier ANS :

Détail des caractéristiques prises en compte dans la notation

- Implication de partenaires :

Par implication de partenaires, nous entendons une participation financière d'une collectivité territoriale ou d'un partenaire privé. Dans le cas des collectivités territoriales, la réalité de la participation devra être avérée (dépôt d'une demande de subvention, subvention reçue les années précédentes, etc.). Le comité technique, lors de la phase d'instruction du dossier, sera particulièrement vigilant à la réalité des partenariats indiqués.

0	1	2	3
Aucun partenaire	Au moins un partenaire privé	Au moins un partenaire public	Au moins un partenaire privé et un partenaire public

- Nombre de personnes impliquées sur l'action :

Il est demandé de préciser le rôle de chaque acteur (Bénévole, intervenant, partenaire, etc.) et leur nombre.

0	1	2	3
Entre 0 et 2 personnes	Entre 3 et 5 personnes	Entre 5 et 9 personnes	10 personnes et plus

- Action isolée ou structurante :

Il sera regardé l'impact de l'action sur la structure demandeuse : Par exemple une intervention en périscolaire dans une classe d'une école primaire n'a pas le même impact pour un club de 5 licenciés et un club de 50 licenciés, de la même manière pour une action visant à la féminisation de la pratique (ex. simultanée avec une grande championne).

0	1	2	3	4
Action de faible importance, isolée et ne suivant pas les préconisations du projet fédéral	Action isolée suivant les préconisations du projet fédéral	Action peu structurante avec un développement moindre de la structure	Action structurante qui impacte le développement de la structure	Action structurante qui impacte le développement de la structure et s'inscrit dans la durée

- Le public ciblé est-il éloigné ou non de la pratique des Echecs ? :

La notion de public interne correspond aux membres et licenciés du club. « Proche de la structure » correspond aux membres et licenciés des clubs du même CDJE. Le public des établissements scolaires où pourraient se dérouler l'action est considéré comme interne si cela est une reconduction d'action, externe si ce sont de nouveaux établissements concernés par l'action.

0	1	2	3
Action visant uniquement le public interne à la structure	Action qui vise le public interne à la structure et proche de la structure	Action visant un public interne comme externe à la structure	Action visant avant tout le public externe à la structure

- Qualité du pilotage et de l'encadrement :

Les acteurs opérationnels de l'action (ex : animateurs) ne sont pas considérés comme du personnel d'encadrement ou de pilotage de l'action (ou de coordination). Le dépositaire de l'action est invité à bien décrire le rôle des différents acteurs dans l'action proposée.

0	1	2	3
Absence d'encadrement et de pilotage	Pilotage et encadrement succincts	Pilotage et encadrement de bonne qualité	Pilotage et encadrement parfait avec des rôles et des prérogatives bien définis

- Evaluation Personnelle de l'action faisant l'objet d'une demande de subvention :

Les dépositaires des actions sont invités à être très précis et explicite dans les objectifs de l'action et des critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif ou des objectifs ? (Quantitatif et Qualitatif).

0	1	2	3	4
Aucune utilisation d'indicateurs	Utilisation faible d'indicateurs qualitatifs dans l'évaluation	Utilisation de nombreux indicateurs qualitatifs dans l'évaluation	Utilisation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans l'évaluation	Utilisation détaillée d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans l'évaluation